

Rapport 2018 - Epreuve orale de Géographie - Concours A BCPST

Pour la session 2018 du concours, le jury a eu le plaisir d'entendre de très bonnes prestations et tient à féliciter celles et ceux qui ont su privilégier l'approche géographique pour étudier les cartes topographiques et dossiers documentaires qu'ils avaient à commenter. Le jury a été particulièrement sensible aux raisonnements construits et bien informés, aux exposés argumentés et appuyés sur des exemples spatialisés, à la qualité de l'expression française : les prestations satisfaisant à l'ensemble de ces exigences ont reçu de très bonnes notes, voire pour les meilleures d'entre elles, la note maximale.

Comme de nombreuses prestations témoignent du sérieux et de l'application avec lesquels les candidats se sont préparés à cette épreuve et du professionnalisme dont ont fait preuve leurs préparateurs, le jury souhaite revenir sur les attendus de l'épreuve afin de corriger les problèmes et de combler les lacunes, parfois étonnamment récurrentes, de certains exposés pour contribuer à la hausse du niveau général des candidats - celui-ci restant en effet encore marqué par une certaine hétérogénéité.

La durée de l'exposé initial des candidats

La durée maximale de l'exposé est de 20 minutes. Il s'agit bien d'une durée maximale et les candidats sont libres de gérer le temps mis à leur disposition. Si les temps très courts, de surcroît sur des cartes très riches en information (6 minutes pour la carte de Trois Vallées-Modane, par exemple), sont à proscrire, il en va de même du décalage pour atteindre coûte que coûte les 20 minutes. Ralentir le débit de parole, répéter la même idée, se lancer dans une énumération des éléments présents sur la carte notamment des activités ou des aménagements touristiques, étirer à l'envi la conclusion en se répétant n'est pas un bon calcul. En « jouant la montre », les candidats se pénalisent d'autant plus qu'ils en arrivent à perdre le fil de leur réflexion, voire à se contredire.

Un sujet et un corpus documentaire dont la carte topographique est le document principal

Les meilleures prestations orales sont celles qui cherchent véritablement à analyser la carte, à l'interpréter pour traiter et discuter les sujets proposés et qui ne se contentent pas d'une démarche purement descriptive énumérant les différents éléments visibles sur la carte et/ou résumant les principaux apports des documents, au risque de la paraphrase. Ainsi, les candidats devraient vraiment prendre le temps d'analyser le libellé de leur sujet et à exploiter les documents complémentaires. Certains candidats ne prennent visiblement pas la peine de lire l'intitulé du sujet (il s'en suit alors deux types de plans, rarement pertinents : soit le plan rhétorique I. topographie propice ou contraignante II. Activités agricoles, soit un plan régional) tandis que d'autres persistent à laisser « dormir » les documents dans leur pochette plastique pendant tout l'exposé, et vraisemblablement pendant tout le temps de préparation. Pourtant, ce sont bien le libellé du sujet et les documents complémentaires qui orientent le commentaire de la carte topographique vers des problématiques de la géographie des espaces ruraux et périurbains liées aux enjeux d'évolution des systèmes productifs, de diversification fonctionnelle, d'aménagement, d'environnement et de développement local. Rares sont les candidats capables d'utiliser la nature de l'information géographique proposée par les documents et de faire le lien avec le libellé posé. Certes, cela peut être difficile de maîtriser parfaitement cette pratique après un an de formation seulement, mais le jury a au moins quelques attentes sur l'intérêt des documents complémentaires.

Usage des documents complémentaires

Si la présentation des documents est indispensable, les candidats doivent privilégier une approche informative, critique, contextualisée et spatialisée de ces derniers. Le jury reste surpris du fait que de nombreux types de documents (ceux issus du RGA, des SCOT ou du PLU) semblent

complètement inconnus pour certains candidats, même si la signification des acronymes est écrite en toutes lettres dans le dossier. De même, des termes et des expressions courantes dans les documents de l'INSEE et du RGA, sont méconnus ou confondus (terres labourables, surface toujours en herbe, solde naturel, unité de travail annuel, campagne à économie présentielle, etc.). On ne saurait trop conseiller la lecture du rapport de la session 2016 qui traite plus particulièrement de ce point et permettrait ainsi aux candidats de tirer le meilleur parti des documents mis à leur disposition.

Outre les documents complémentaires dont l'analyse est obligatoire, les candidats peuvent recourir s'ils le souhaitent à l'Atlas et à la carte géologique au 1/1 000 000. Ces possibilités sont encore sous-utilisées par les candidats et leur secours éviterait des déconvenues, notamment quant à la localisation des cartes tant d'un point de vue administratif (la carte de Saint-Nazaire n'est pas localisée en Poitou-Charentes, ...) que géographique (le Vexin français n'est pas en Beauce ...), quant aux caractéristiques des climats des régions concernées (le climat méditerranéen n'est pas un climat aride ...) et quant à la nature du substrat géologique (les Causses ne sont pas constituées de roches cristallines, ...). Ceci d'autant plus qu'en géographie physique, en géomorphologie notamment, la terminologie des formes glaciaires, karstiques, du modelé en structure plissée est relativement bien maîtrisée. La difficulté tient plutôt à les reconnaître sur la carte. En revanche, les connaissances en biogéographies, en écologies, voire en agronomie, sont souvent extrêmement superficielles. Ainsi, les questions du type « Qu'est-ce qu'une forêt ? », « Qu'est-ce qu'un marais ? », « Qu'est-ce que la biodiversité ? », « Qu'est-ce qu'un paysage ? », « Qu'est-ce qu'un oléoprotéagineux ? » laissent les candidats perplexes...

Savoir lire et interpréter la carte nécessite aussi de décrire les paysages des territoires représentés, surtout quand ceux-ci sont exceptionnels. Il est vraiment dommage que les candidats n'arrivent pas à décrire des paysages emblématiques, tels que ceux de la baie du Mont Saint Michel, la barrière des Ecrins, de la Chaîne des Puys, ou moins spectaculaires mais pourtant communs surtout quand ils font l'objet du sujet même (enjeux de protection et de valorisation). Mais, même pour des paysages plus anodins, tels le moutonnement de collines et de lacs du Massif central ou du Morvan, les marais de la côte atlantique, il serait bon que les candidats arrivent à les faire vivre, en décrivant au minimum les formes de relief, la végétation dominante, le type d'habitat. Ils peuvent se servir le cas échéant des images données sur les documents ou sur le cartouche de la carte.

Une analyse problématisée

Avertis que l'exercice de commentaire de carte assortie de documents ne consiste pas en une fastidieuse énumération des éléments présents sur la carte (et ce bien que le jury a noté un retour des allusions aux « châteaux d'eau » et aux « stations d'épuration », en contrepartie de la diminution des allusions aux « moulins »), les candidats, dans une large majorité, s'efforcent de hiérarchiser et de classer les informations. Cependant, si, de manière générale, les candidats suivent un plan, on regrettera que cela soit trop souvent des plans types plaqués sans beaucoup de discernement sur un territoire : trop peu de candidats parviennent à dégager une problématique spécifique correspondant au sujet, et un déroulé qui lui réponde. Le jury rappelle aux candidats que le libellé du sujet est à analyser, ce qui nécessite de réfléchir au sens général de celui-ci plutôt que d'explicitier par le menu chacun des termes du sujet sans les mettre en relation (et en se trompant sur le sens des mots génériques tels que « enjeux » souvent confondu avec action ou politique). Le libellé oriente la lecture de la carte et délimite le champ d'analyse (du point de vue de l'espace concerné – ainsi un sujet sur les espaces ruraux rend impossible une première partie sur la grande ville de la carte, comme du point de vue des thématiques.)

Le jury est conscient de la difficulté de l'élaboration d'une problématique et d'un plan approprié avec un temps de préparation aussi court, mais conseille aux candidats d'éviter de se lancer quasi-systématiquement dans une troisième partie « conflits », rarement pertinente.

La maîtrise de connaissances disciplinaires et d'un vocabulaire approprié comme base de l'analyse

Si bon nombre de candidats utilisent à bon escient le vocabulaire descriptif du commentaire de carte, la maîtrise en reste très inégale. Ainsi, la lecture des formes physiques a, semble-t-il, progressé, en particulier celle de la caractérisation des espaces montagnards (étagement biogéographique, oppositions de versant). En revanche, la lecture des formes littorales (marais maritimes, lagunes, types de côtes, ...) reste difficile, ce qui devient un problème lorsqu'il s'agit de traiter des sujets sur la préservation/protection de ces milieux. De même, l'analyse des réseaux hydrographiques, ainsi que des réseaux d'irrigation et de drainage reste compliquée pour bon nombre de candidats. Des confusions persistent quant au vocabulaire topographique de base : plaine, plateau, versant, talus, encaissement ...

Dans presque la moitié des cas, il y a un vrai problème de distinction analytique entre les formes spatiales et les processus socio-économiques qui en sont à l'origine. Cela vaut notamment pour les paysages agraires (bocage, openfield et surtout huerta) et les transformations qui les affectent ; cela vaut aussi pour les espaces ruraux sous influence urbaine et sur la périurbanisation qui donnent lieu à des amalgames entre mitage et étalement, continuité et discontinuité du bâti. L'interprétation des processus est faussée par une méconnaissance de la hiérarchie du réseau urbain et de son potentiel de polarisation des activités et des emplois (dans une minorité de cas, il reste des confusions étonnantes entre le maillage politico-administratif et la morphologie du peuplement : qu'est-ce qu'une commune, un canton, une ville, un village ?) ; cela vaut, aussi, dans une moindre mesure, pour le tourisme. Cette pratique spatiale est souvent abordée de manière trop caricaturale (« La présence d'un GR montre bien qu'il y a des touristes »). Le jury invite les candidats à davantage de finesse et de mesure, autant dans la description des formes spatiales et des aménagements du tourisme que dans l'identification de son importance relative pour le territoire (l'existence d'un PNR ne garantit pas forcément une forte fréquentation touristique, ...). Ceci vaut tout particulièrement pour la lecture des formes du tourisme rural qui reste décevante, réduite la plupart du temps à un inventaire maladroit. Les types d'activités sont rarement distingués et les logiques spatiales très rarement abordées. En revanche, la distinction entre tourisme et loisirs est comprise, du moins sur le plan théorique.

Si certains candidats ont des lacunes béantes et inadmissibles, sanctionnées par de très mauvaises notes, la plupart ont souvent d'assez bonnes connaissances de géographie générale. Ces connaissances sont toutefois encore très inégales sur les DROM, avec d'excellents exposés mais aussi des candidats très démunis pour analyser ces territoires : c'est sur ce genre de sujets et de cartes que l'hétérogénéité des candidats est la plus manifeste. La difficulté tient donc souvent à ne pas plaquer les connaissances acquises, souvent générales, mais à les utiliser à bon escient pour discuter du sujet proposé en relation avec un territoire précis, présentant ses spécificités. Certains ont une tendance à la récitation de cours, généralement en tournant le dos à la carte pendant la quasi-totalité de leur exposé, faisant de temps en temps, un geste évasif (d'imprécises) localisations.

L'entretien

L'exposé, indépendamment du temps de parole effectif des candidats, est suivi d'un entretien de 10 minutes. Quel que soit le ressenti des candidats quant à leur prestation, le jury ne saurait trop recommander à ceux-ci de rester mobilisés pour cette seconde phase de la présentation orale. Il rappelle que celle-ci est souvent cruciale pour leur évaluation. En effet, l'entretien est l'occasion de préciser certains points, de vérifier les connaissances, de corriger certaines erreurs et d'approfondir la réflexion. Fatalisme, déconcentration, et mutisme doivent être combattus. Ouverture au dialogue, bon sens et présence d'esprit sont à rechercher.

Les membres du jury remercient les préparateurs et les candidats pour les prestations entendues, très souvent de grande qualité. Ils réitèrent leur souhait que la nature de l'épreuve permette à tous de saisir pleinement les complémentarités entre la géographie – discipline traitant de la dimension spatialisée d'enjeux naturalistes et sociaux – et les sciences du vivant, composante justement majoritaire du concours.